

Centre Mondial d'Etudes Humanistes

Matériel de mise en place organisationnel

Règles concernant la formation d'un CEH

Un CEH débute par un groupe initial ou promoteur, localisé dans un lieu géographique : ville, quartier, université, etc.¹ Les membres de ce groupe promoteur prennent contact avec l'Equipe Coordinatrice Mondiale (ECM), afin de le consulter sur des questions spécifiques, dans le but de mettre en marche le CEH et de le développer. Ils pourront aussi travailler avec un CEH déjà formé, jusqu'à acquérir le poids suffisant pour créer un CEH indépendant qui accomplit les conditions.

Les thèmes d'étude et d'investigation d'un CEH sont multiples; dans ce sens, les limites sont opposées à l'esprit du CMEH. L'extension du nombre de membre est illimitée. Selon son développement, le CEH pourra aborder des thèmes spécifiques en créant des groupes, des commissions, des espaces de travail ou toutes autres formes nécessaires à son expansion.

Ce groupe promoteur élabore un plan de travail (par exemple il établit les fonctions utiles à ce moment donné; il élit un ou plusieurs thèmes de travail sujet à étude, à recherche, etc.) se basant sur les matériels de référence; il élabore à partir de là un calendrier qui oriente.

Il planifie des réunions périodiques pour la mise en place du plan établi et va peu à peu vers une permanence dans ses activités.

Il réalise des actions de contact et d'extension du nombre de nouveaux membres jusqu'à former un noyau comprenant autour de 10 membres de droit (il fait par exemple des exposés qui présentent le CEH et ses travaux; il réalise des séminaires, des ateliers sur la méthode, il génère ses propres évènements et participe à ceux d'autres organisations, etc.).

Le programme de formation personnelle de ses membres est basé sur le Manuel de Formation personnelle du Mouvement Humaniste.

Il crée une liste de courrier électronique, un Web, un Blog, etc. pour le contact entre les membres et pour diffuser et divulguer ses points de vue.

Il tend à créer son entité juridique comme «association civile sans but lucratif» (ou tout autre modèle identique, en fonction des lois de chaque lieu).

Il récolte le quota annuel et élit, par vote direct, les fonctions de coordination locale et le candidat qui pourra accomplir une fonction dans l'ECM.

Lorsque ce CEH en formation regroupe prêt de dix membres de droit et connaît de la permanence dans les activités d'étude, de diffusion, de divulgation et de formation, il peut envoyer à l'ECM un rapport, afin d'être considéré comme CEH formé.

Elections

Les CEH locaux représentent la base de cet organisme et il peut y en avoir plus d'un par endroit (ville, quartier, université, etc.). Le niveau mondial (CMEH) est formé comme tous les CEH locaux déjà formés. L'ECM coordonne les activités au niveau mondial. Dans cet organisme, il n'y a aucun niveau intermédiaire entre la base et le niveau mondial.

¹ Un groupe promoteur peut être formé par trois ou quatre personnes intéressées. Il peut aussi se constituer à partir d'un groupe ou d'une association déjà existant, en activité, qui décide de s'organiser à l'intérieur du cadre général du CMEH. Tel est le cas de la Fondation Laura Rodriguez et de l'Institut Tokarev, à Santiago du Chili, qui se sont inclus dans l'organique du CMEH. Cela pourra aussi être le cas pour des groupes de base enracinés, qui voudront mener de l'avant des activités du CMEH dans leur quartier.

Des activités d'ensemble pourront de toute façon être organisées entre différents CEH, créant à cet effet des coordinations provisoires pour cette occasion spécifique.

Les CEH locaux déjà formés organisent des élections directes, afin d'élire les membres de l'Equipe Coordinatrice Locale (ECL) et le candidat qui accomplira des fonctions dans l'ECM, au cours du troisième samedi de mars de l'année en cours. Les membres de droits des CEH pourront voter.

Les élections pour élire les membres de l'ECM du CMEH ont lieu le premier samedi et dimanche du mois d'avril de la même année. Les CEH formés pourront présenter leur candidat jusqu'au dimanche antérieur. Au cours de cette élection, les membres de droit des CEH formés et en formation pourront voter.

Les membres élus pour l'ECM accompliront un mandat de 2 ans, après quoi auront lieu de nouvelles élections. Une personne pourra être réélue une seule fois, de façon consécutive ou pas (c'est-à-dire que personne ne pourra accomplir plus de deux mandats). Il est recommandé aux CEH locaux de suivre des lignes semblables quant à la réélection, dans la mesure du possible.

A son tour, si un CEH est élu à l'ECM durant 2 périodes consécutives, il devra attendre une période avant de pouvoir présenter à nouveau un candidat à l'ECM (c'est-à-dire qu'un CEH ne pourra pas occuper une fonction dans l'ECM durant 3 périodes consécutives).

Fonction de l'Equipe Coordinatrice Mondiale²

Le travail dans l'ECM est collégial, avec parité entre les membres.

Les fonctions seront réparties entre les membres de l'équipe, selon les nécessités, qui, à titre d'exemple seront:

- **Croissance** (promotion et collaboration dans la formation des CEH; extension du nombre de ses membres actifs; productions; augmentation des relations et des échanges; etc.).
- **Formation** (sur l'Humanisme universaliste, méthodologie, élaboration de séminaires, d'ateliers, etc.).
- **Diffusion et divulgation** (réalisation d'évènements mondiaux; participation à des conférences et forum; publications, bulletin informatif, presse; etc.).
- **Administration** (traductions, actes, économie, affaires légales, Web, listes, etc.).

Au niveau organisation, les CEH pourront également utiliser ce schéma basique concernant les fonctions.

Quota

Les Centres d'Etudes Humanistes (CEH) récoltent un quota personnel annuel de tous leurs membres de droit. Cette cotisation peut être répartie le long de l'année selon le critère de chaque CEH et, entre le 1^{er} et le 7 mars de chaque année reversent un pourcentage au fond mondial, sur ce qui a été récolté.

Dans chaque pays, les organismes fixent le montant annuel de ce quota par un accord commun. Le montant sera déterminé dans une frange comprise entre 10% du salaire mensuel de base et 10% du salaire moyen mensuel de chaque pays.

Le montant de la cotisation est réparti ainsi: soixante quinze pour cent (75%) revient au CEH local et vingt cinq pour cent (25%) à l'Equipe Coordinatrice Mondiale (CEM).

² Ces fonctions seront assumées par l'Equipe Promotrice Mondiale (EPM) jusqu'à l'élection de la 1^{ère} ECM.

Logo

L'ECM élue décidera si le symbole actuel est maintenue (spirale) ou s'il sera changé. Dans ce cas, une convocation sera fixée, afin de présenter les projets de symbole pour remplacer l'actuel.

Réseau d'information et de contact actuels avec le CMEH

- Site Web mondial, avec information générale du CMEH en plusieurs langues: www.cmehumanistas.org
- Liste générale ouverte du CMEH pour la circulation de matériels et l'échange: cmehumanistas@googlegroups.com
S'inscrire à: <http://groups.google.es/group/cmehumanistas/boxsubscribe>
- Adresse électronique destinée à ceux qui manifestent un intérêt pour connaître et/ou mettre en marche cet organisme: equipopromotor@cmehumanistas.org

Calendrier

- 1 au 7 mars 2010: versement des 25% du quota annuel à l'EPM.
- 20 mars 2010: élections des membres de l'ECL et du candidat qui se présentera pour accomplir des fonctions dans l'ECM.
- 28 mars 2010: date limite pour la présentation des candidats qui se présenteront pour accomplir les fonctions dans l'ECM.
- 3 et 4 avril 2010: élection des membres de l'Equipe Coordinatrice Mondiale du CMEH.

7 octobre 2009, Equipe Promotrice Mondiale